

**SYNDICAT MIXTE COMMUNAUTÉ TARIFAIRE
EN CHARENTE-MARITIME**

Le Système d'Information Voyageur intermodal

Présentation

Janvier 2003

Contexte

En créant, le 21 octobre 1999, le Syndicat Mixte de la Communauté Tarifaire, les élus ont décidé de s'engager sur la voie de l'intermodalité. Cette structure regroupe le Département de la Charente-Maritime, les Communautés d'Agglomération de La Rochelle, du Pays Rochefortais, du Pays Royannais et le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Saintes.

Avec l'appui de la Région Poitou-Charentes, du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ainsi que de la Communauté Européenne, une phase d'expérimentation du titre intermodal et interopérable Pass'Partout 17 a été menée avec les différents transporteurs de Charente-Maritime de mai à août 2002. Celle-ci concernait 9 lignes et 6 modes de transport (bus, car, train, vélos, passeur et bus de mer).

De plus, l'expérimentation portait, durant la période estivale, sur la vente de titres combinés transports et sites touristiques ouvrant l'accès à l'Aquarium, au chantier de l'Hermione, à la Corderie Royale, aux musées maritime, d'art et d'histoire de La Rochelle ainsi qu'aux tours de La Rochelle. Cela a permis d'envisager les complémentarités entre le monde du transport et celui du tourisme.

Cette expérimentation a été évaluée par une enquête menée auprès des utilisateurs. Celle-ci fait ressortir une très grande satisfaction quant à la facilité d'achat des titres (92% d'avis favorables) et d'usage (95,8%). Cependant, elle fait apparaître un déficit d'information notamment au niveau des correspondances. Parallèlement l'enquête menée auprès des transporteurs fait ressortir une bonne acceptation du nouveau système et de l'intermodalité par les conducteurs et les agents commerciaux. Ces derniers émettant cependant de fortes réserves sur toute la partie information des voyageurs qu'ils ne maîtrisaient pas du fait de la complexité des liaisons possibles.

A l'issue de cette expérience, il a été décidé de pérenniser le titre Pass'Partout 17 dès le printemps 2003 sur l'axe Saintes, Royan, Rochefort, La Rochelle, Ile de Ré. L'équipement des différents réseaux et des gares sera complété par une action de coordination de l'offre de transport, par la mise en place d'une nouvelle tarification attractive pour tous les utilisateurs, par un plan de communication d'envergure et des actions marketing ainsi que par la mise en place d'un système d'information intermodal à destination de la clientèle et des agents commerciaux. Ce projet pilote permettra de développer et de faciliter l'utilisation des transports publics en Charente-Maritime.

Comme l'a montré le bilan de l'expérimentation, Il est primordial de pouvoir fournir une information claire, précise, rapide et ciblée aux usagers de l'axe intermodal. La mise en place d'un Système d'Information Voyageur intermodal (SIV) constitue donc un projet novateur et nécessaire pour la poursuite du développement de l'intermodalité en Charente-Maritime mais aussi sur le territoire national. En effet, nous souhaitons que, par sa pertinence et par son caractère transférable, notre projet puisse servir d'exemple aux autres collectivités engagées sur la même voie.

Définition du projet

Le Système d'Information Voyageur intermodal (SIV) doit permettre de recueillir et d'intégrer, de façon simple, sécurisée et dynamique, les données provenant des différents acteurs du transport et d'autres secteurs qui lui sont liés (touristiques et culturels notamment). Il doit ensuite fournir, pour toute requête, une information globale, intégrant les correspondances, sur l'ensemble des réseaux et des partenaires et accessible aussi bien aux usagers qu'aux agents commerciaux par le biais de différents médias. Le SIV constituera un outil de développement des déplacements intermodaux en Charente-Maritime.

Motifs

- La phase d'expérimentation a montré la nécessité de disposer d'un outil simple, efficace et intégrant toutes les données de l'axe intermodal pour renseigner les usagers.
- Le lancement du titre intermodal Pass'Partout 17
- L'existence du Syndicat Mixte de la Communauté Tarifaire qui permet de fédérer les énergies et de mutualiser les moyens sur le département.
- Les recommandations de la loi SRU intégrées à la LOTI prévoyant la mise en place « d'un service d'information multimodale à l'intention des usagers ».
- La poursuite du travail commun mené par les autorités organisatrices, les transporteurs et le Syndicat Mixte pour développer les transports publics en Charente-Maritime

Objectifs du projet

- Fournir une information claire, précise et rapide à tous les usagers.
- Aider les agents commerciaux dans les opérations de vente.
- Donner une dimension, une réalité au concept d'intermodalité et contribuer à effacer les frontières entre les différentes autorités organisatrices.
- Développer la part des transports publics dans les modes de déplacements utilisés en Charente-Maritime.
- Concevoir un système ouvert, évolutif, sécurisé, dont les mises à jour sont simples et qui puisse s'appuyer sur différents médias (applications informatiques, site Internet, bornes interactives, panneaux dynamiques, téléphonie...).
- Mettre en place le Système d'Information Voyageur au plus tard pour le premier semestre 2004.
- Etablir une norme afin de faciliter le traitement et le transfert des données.

- Expérimenter le système sur un axe restreint puis le généraliser après évaluation et validation.
- Faire de la Charente-Maritime un site référent en matière d'information intermodale et partager l'expérience acquise.

Le soutien de la PREDIM

La plate-forme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale (PREDIM) « constitue un dispositif national mutualisé d'appui au bénéfice des acteurs désireux d'améliorer, par un dispositif d'information adéquat, la complémentarité des différents modes de transport et de déplacement, tant individuels que collectifs »¹.

Notre projet de SIV répond aux différents critères d'éligibilité au « label » PREDIM :

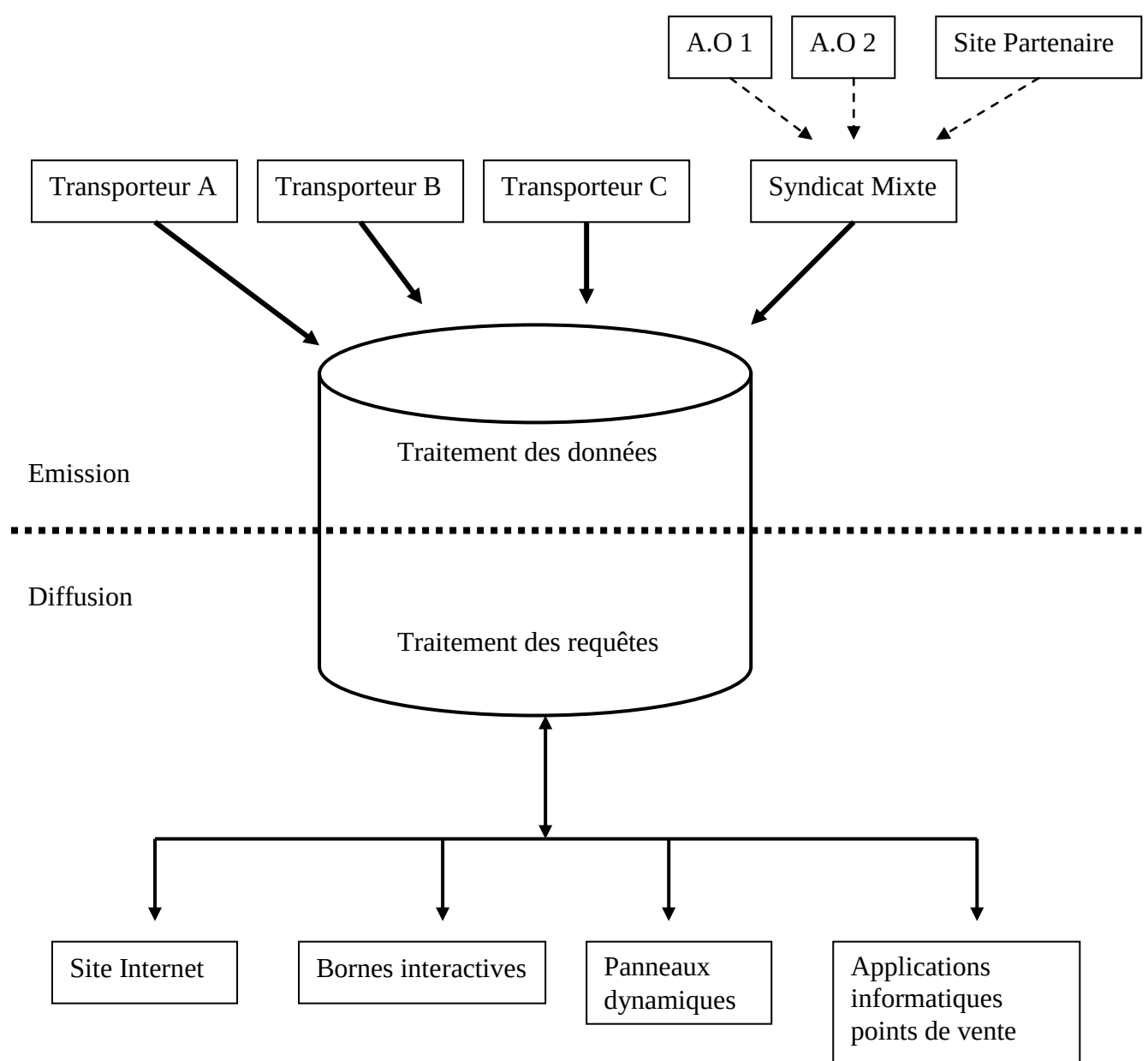
- *Concerner plusieurs modes de transport* : A l'instar de l'expérimentation du titre Pass'Partout 17, six modes de transport seront intégrés au SIV. La complémentarité entre véhicule individuel et transports publics sera mise en avant par des informations concernant les parkings relais.
- *Montrer son caractère innovant et sa transférabilité* : Le SIV a pour vocation de proposer des solutions de déplacements réellement opérationnelles sur l'ensemble d'une origine destination, en considérant les différents tronçons dans leur continuité. Du fait de son adossement à un outil de vente, il doit permettre de donner une information précise sur la totalité du trajet vendu et prendre en compte les informations des sites partenaires (lieux culturels ou touristiques...). Aucun système n'a, à l'heure actuelle en France, une vision aussi large, aussi « intermodale » de l'information des usagers à l'échelle d'un département. Concernant la transférabilité, la volonté de faire de la Charente-Maritime un site référent a été affirmée dans les objectifs. Ce projet sera transposable sur tout bassin de déplacement et particulièrement sur les zones à forte fréquentation touristique. Le modèle de référence ACTIF et l'outil OSCAR en garantiront le caractère transposable.
- *Pour les propositions comprenant un aspect technique, contribuer à la normalisation* : L'un des enjeux du projet sera de recueillir et d'intégrer un certain nombre de données provenant de différentes sources. Il sera probablement nécessaire, en s'appuyant sur les travaux normatifs en cours, de trouver un format commun pour celles-ci et donc une « norme départementale » qui pourra trouver une résonance nationale.
- *Prendre en compte les aspects institutionnels, organisationnels, juridiques et économiques* : Dans la mesure où le projet est porté par un Syndicat Mixte de transport, la prise en compte de ces aspects est grandement facilitée puisque la structure gérera et coordonnera l'ensemble du système. Néanmoins l'étude pré-opérationnelle devra préciser certains points concernant l'organisation et la sécurité.
- *Inclure une phase d'évaluation* : Le projet comportera une période d'expérimentation sur un axe restreint qui donnera lieu à une évaluation quantitative et qualitative auprès des usagers, des transporteurs, des autorités organisatrices et des autres partenaires. Cela permettra d'améliorer le système avant d'envisager sa mise en place définitive. Par la suite, il est également prévu de juger régulièrement de la pertinence du SIV. Il est prévu de s'appuyer

¹ In Site Internet de la PREDIM, www.predim.org

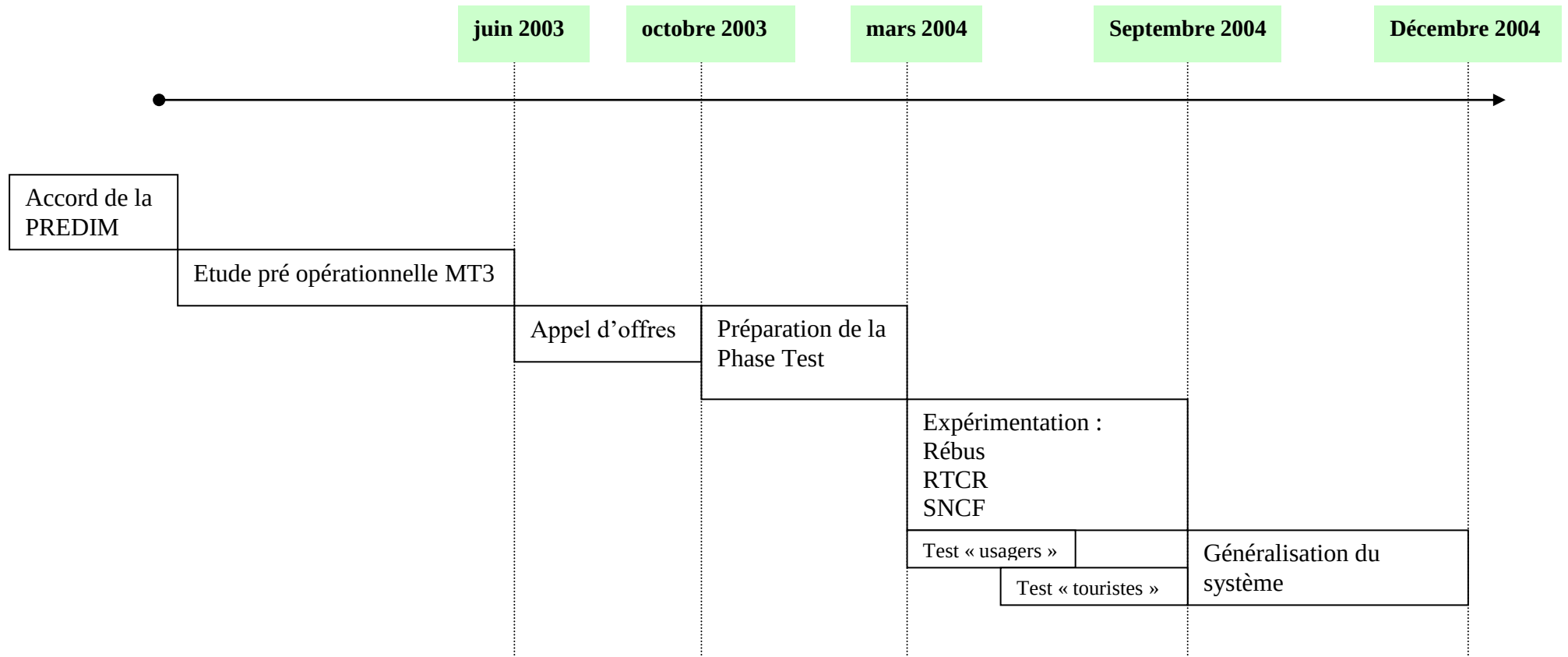
les éléments contenus dans « l'étude de l'impact de l'information multimodale sur le changement de comportement des usagers » qui a été menée par VOX POPULI et soutenue par la PREDIM.

Le Syndicat Mixte de la Communauté Tarifaire sollicitera donc la PREDIM pour mener à bien son projet. Nous pourrions ainsi bénéficier de son appui technique, profiter des informations et expériences des projets précédents et obtenir son soutien financier pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle et la mise en œuvre de l'expérimentation du système.

Représentation schématique du Système d'Information Voyageur



Echéancier du projet SIV



Coût du projet

Etude

DEPENSES		RECETTES	
Etude pré opérationnelle	45 000 €	PREDIM (100 %)	45 000 €
TOTAL	45 000 €	TOTAL	45 000 €

Expérimentation

DEPENSES		RECETTES	
Phase Test	202 500 €	PREDIM (100 %)	202 500 €
TOTAL	202 500 €	TOTAL	202 500 €

Contacts

Mme DROUET-GUERCHET Angélique Syndicat Mixte Communauté Tarifaire en Charente Maritime 40, rue Albert Einstein 2° étage – Le Samoa 17000 LA ROCHELLE 05 46 50 48 05 smctcm@cda-larochelle.org	M. GRELLIER Jean Marie Communauté d'Agglomération de La Rochelle 6, rue Saint Michel BP 1287 17086 LA ROCHELLE Cedex 2 05 46 51 51 67 transports@cda-larochelle.org	Mme COLLIN Sophie Conseil Général de Charente Maritime Hôtel du Département 85, bd de la République BP 579 17076 LA ROCHELLE Cedex 05.46.31.70.00 sophie.collin@cg17.fr
--	--	---

Budget de la phase d'expérimentation

L'expérimentation du Système d'Information Voyageur intermodal se déroulera de mars à septembre 2004. Elle concernera 6 modes de transports et impliquera la SNCF, le réseau urbain de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et les lignes Rébus. Elle comportera deux phases de test : la première concernera les usagers du département, la seconde les touristes. En fin d'opération, un bilan, qui reprendra les critères d'évaluation prédéfinis, sera rédigé.